



CONSEIL À LA FRANCE DÉSOLEE **SÉBASTIEN CASTELLION**

Présentée et annotée par Michel Kneubühler, la présente édition offre la possibilité de lire le *Conseil à la France désolée*, soit dans la version originale de 1562, soit dans une transposition en français contemporain.

À paraître le 17 septembre 2015

Éditions La passe du vent, coll. Haute Mémoire
144 p. / 14 x 20,5 cm / 12 €

ISBN : 978-2-84562-276-0

Gencod : 301 90 001 19 305

*Où est montrée la cause de la guerre présente,
et le remède qui pourrait y être apporté ;
et où, surtout, il est examiné si on doit forcer les consciences*

L'an 1562

UNE PENSÉE STIMULANTE, UNE LANGUE SAVOUREUSE, UN LIVRE NÉCESSAIRE « AUX JOURS BLESSÉS D'AUJOURD'HUI »

« Pensez-vous que Dieu, qui hait les idolâtres, aime les meurtriers ? ».

En 1562, alors que commençait la première des huit « guerres de Religion » qui allaient ensanglanter la France jusqu'à l'édit de Nantes (1598), la voix de Sébastien Castellion s'éleva depuis son exil bâlois pour conjurer catholiques et protestants de cesser de « forcer les consciences » et de persécuter les « hérétiques ».

Quatre siècles et demi plus tard, au moment où, sous l'action de nouveaux « fous de Dieu », le monde voit se propager l'intolérance et le fanatisme, ce *Conseil à la France désolée* résonne comme un cri on ne peut plus actuel. Et fait écho à la célèbre sentence que, huit ans auparavant, le même Sébastien Castellion avait formulée : « *Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine : c'est tuer un homme* ».

SÉBASTIEN CASTELLION (1515-1563)

Né dans le Bugey il y a tout juste cinq cent ans, Sébastien Castellion fait ses « humanités » à Lyon (1535-1540) avant de rejoindre Jean Calvin à Strasbourg, puis à Genève (1531-1544). Un différend théologique avec le Réformateur l'amène, en 1545, à trouver refuge à Bâle, où il est successivement correcteur d'imprimerie puis professeur de grec. Traducteur de la Bible en latin (1551) puis en français (1555), cet humaniste pétri du message évangélique s'oppose vigoureusement à Calvin après le supplice de Michel Servet (1553).

Dans ses livres, Sébastien Castellion prône, en pleines guerres de Religion, la tolérance religieuse et défend avec fougue la liberté de conscience, ce qui fait de lui, deux siècles avant les Lumières, un précurseur des droits de l'homme.